

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 69

N° 1532

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1532

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 69

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« ministériel »

les mots :

« du ministre chargé des sites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.